



Assemblée générale

Distr. générale
25 avril 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session
Point 164 de l'ordre du jour
Financement de la Mission des Nations Unies
au Soudan du Sud

Mission des Nations Unies au Soudan du Sud : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022, modalités de financement pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédits ouverts pour 2021/22	1 115 633 900
Dépenses de 2021/22	1 115 045 600
Solde inutilisé de 2021/22	588 300
Crédits ouverts pour 2022/23	1 116 609 000
Montant estimatif des dépenses de 2022/23 ^a	1 126 709 000
Montant estimatif du dépassement de crédits de 2022/23	10 100 000
Projet de budget du Secrétaire général pour 2023/24	1 161 509 500
Ajustement recommandé par le Comité consultatif pour 2023/24	(3 003 000)
Recommandation du Comité consultatif pour 2023/24	1 158 506 500

^a Montant estimatif au 31 mars 2023.



I. Introduction

1. Aux fins de son examen des rapports sur le financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) (A/77/627, A/77/752 et A/77/786), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 15 avril 2023. Le Comité consultatif énonce ses observations et recommandations sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général dans son rapport portant la cote A/77/767 et fait part de celles qui ont trait aux constatations et recommandations du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 dans son rapport paru sous la cote A/77/802.

II. Exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022

2. Par sa résolution 75/304, l'Assemblée générale a ouvert des crédits d'un montant brut de 1 115 633 900 dollars (montant net : 1 089 409 800 dollars) aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022. Le montant brut total des dépenses effectives de l'exercice s'est élevé à 1 115 045 600 dollars (montant net : 1 086 408 400 dollars), ce qui correspond à un taux d'utilisation des crédits de 99,9 %, contre 99,4 % pour 2020/21. Le solde inutilisé, dont le montant brut s'élève à 588 300 dollars, représente 0,1 % du montant total des ressources approuvées pour l'exercice.

3. Le solde inutilisé de 588 300 dollars est le résultat net de ce qui suit : a) des dépenses inférieures aux prévisions au titre du personnel militaire et du personnel de police (5 681 600 dollars, soit 1,1 %) ; b) des dépenses plus élevées que prévu au titre du personnel civil (4 220 700 dollars, soit 1,4 %) et des dépenses opérationnelles (872 600 dollars, soit 0,3 %). On trouvera à la section III.B du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission pour 2021/22 (A/77/627) un récapitulatif des réaffectations de ressources (5 118 100 dollars, soit 0,5 %) de la catégorie I aux catégories II et III. Une analyse détaillée des écarts se trouve à la section IV dudit rapport.

4. Le Comité consultatif a été informé que le montant des engagements non réglés s'élevait à 143 052 700 dollars au 30 juin 2022, contre 209 450 900 dollars au 30 juin 2021, et celui des engagements d'exercices antérieurs annulés à 26 741 300 dollars pour 2021/22, contre 25 148 500 dollars pour 2020/21. Il a également été informé que, bien que les intérêts perçus par les missions de maintien de la paix dans leur ensemble aient été inférieurs de 1,6 million de dollars aux prévisions qui avaient été faites pour 2021/22, les intérêts créditeurs de la MINUSS s'étaient élevés à 744 000 dollars. En effet, les montants reçus par tel ou tel participant au fonds de gestion centralisée des liquidités sont calculés sur la base du solde au jour le jour détenu dans le fonds par ce participant et des intérêts journaliers acquis par le fonds dans son ensemble. Les intérêts journaliers sont répartis au prorata entre les comptes des missions, en fonction du solde qui est le leur le même jour. Le solde détenu par la MINUSS dans le fonds de gestion centralisée des liquidités étant resté élevé au cours de l'exercice, le montant des intérêts créditeurs journaliers de celle-ci a été élevé lui aussi. Le Comité examine la question de manière plus approfondie dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/77/767).

Questions relatives au rapport du Comité des commissaires aux comptes

5. Lors de l'examen des rapports du Secrétaire général sur le financement de la MINUSS, le Comité consultatif était également saisi du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2022 [A/77/5 (Vol. II)]. Dans son rapport, le CCC a fait des observations et des recommandations relatives à la MINUSS sur le problème des liquidités, la gestion des risques, la facturation des coûts à recouvrer, l'évaluation du carburant, la gestion des médicaments et des fournitures médicales, la relève des contingents et la rotation des effectifs, et la mise à l'essai d'une solution de mobilité terrestre améliorée (ibid., chap. II, par. 18, 21, 154, 159, 234, 258, 358, 362 et 367 à 371). **Le Comité consultatif souscrit aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes et compte qu'elles seront appliquées dans les plus brefs délais.**

III. Informations sur l'exécution du budget de l'exercice en cours et sur les modalités de financement proposées

6. En ce qui concerne les dépenses effectives et le montant estimatif des dépenses de l'exercice 2022/23, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mars 2023, les dépenses s'établissaient à 984 075 600 dollars. À la fin de l'exercice en cours, le montant total des dépenses devrait atteindre 1 126 709 000 dollars, soit un dépassement de crédits de 10 100 000 dollars par rapport aux ressources approuvées, d'un montant de 1 116 609 000 dollars (voir par. 9 ci-dessous).

7. Le Comité consultatif a également été informé qu'au 6 mars 2023, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la Mission depuis sa création s'établissait à 12 702 648 000 dollars. Les sommes recouvrées à cette date s'élevaient à 12 368 756 000 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 333 892 000 dollars. En outre, au 20 mars 2023, le solde de trésorerie de la MINUSS s'établissait à 93 654 500 dollars, ce qui ne suffisait pas à couvrir la réserve de trésorerie correspondant à trois mois de dépenses, soit 183 040 500 dollars (compte non tenu des sommes à rembourser aux pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police), sachant qu'une avance de 81,0 millions de dollars avait été prélevée sur le compte spécial de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Comme suite à ses questions, il a été indiqué au Comité que, la réserve de trésorerie n'étant pas suffisante pour couvrir les dépenses de la Mission, celle-ci avait reçu une avance de 40 millions de dollars prélevée sur le compte de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) à la fin de juin 2022. En juillet 2022, l'emprunt de 40 millions de dollars a été transféré du compte de la MONUSCO au Fonds de réserve pour le maintien de la paix, comme suite à l'adoption de la résolution 76/272 de l'Assemblée générale. Au 3 mars 2023, une avance de 81 millions de dollars prélevée sur le compte de la MINUSMA devait encore être remboursée à la fin du mois, les États Membres n'ayant pas encore versé les contributions supplémentaires attendues. **Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a exhorté maintes fois tous les États Membres à s'acquitter ponctuellement, intégralement et sans conditions des obligations financières que leur impose la Charte des Nations Unies (voir A/76/760/Add.7, par. 8 ; voir également résolution 76/274).**

8. Le Comité consultatif a été informé que les demandes de remboursement de dépenses afférentes aux contingents et au matériel appartenant aux contingents présentées avaient donné lieu à un règlement jusqu'en septembre 2022, les montants restants dus s'élevant à 59 742 800 dollars et à 40 359 100 dollars, respectivement,

au 31 décembre 2022. En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, le Comité a été informé qu'au 7 mars 2023, 85 demandes d'indemnisation avaient donné lieu à des versements d'un montant total de 2 734 000 dollars depuis la création de la Mission et 7 demandes (6 reçues lors des troisième et quatrième trimestres de 2022 et 1 en janvier 2023) étaient en instance de règlement. **Le Comité consultatif compte que toutes les demandes en instance seront réglées dans les meilleurs délais.**

Modalités de financement proposées pour l'exercice 2022/23

9. Le Secrétaire général indique que depuis la publication, le 16 février 2022, du budget de la MINUSS pour l'exercice 2022/23 (A/76/704) et l'approbation ultérieure de celui-ci par la résolution 76/291, des changements majeurs ont fait évoluer les paramètres et les hypothèses budgétaires et grandement compromis la capacité de la Mission d'exécuter son mandat, de sorte que des ressources d'un montant de 10 100 000 dollars sont nécessaires pour l'exercice 2022/23, en plus des crédits de 1 116 609 000 dollars déjà ouverts et destinés à financer le fonctionnement de la Mission (A/77/786, par. 2 et 10 ; voir également par. 6 ci-dessus).

10. Ayant demandé des précisions au sujet des 10,1 millions de dollars qui allaient manquer à la Mission, le Comité consultatif a été informé qu'ils relevaient des effets combinés de ce qui suit : a) la nécessité de disposer de 45,3 millions de dollars supplémentaires en raison des nouveaux paramètres et hypothèses budgétaires évoqués ci-dessus, dont des taux de remboursement plus élevés que prévu et l'augmentation des traitements versés aux membres du personnel recrutés sur le plan national, du prix du carburant et des coûts contractuels de location et d'exploitation d'hélicoptères ; b) le fait que la Mission avait pu trouver dans les ressources déjà approuvées une partie (35,2 millions de dollars) du montant nécessaire, en procédant à un transfert de fonds rendu possible par : i) la sous-utilisation des crédits alloués au titre des dépenses communes de personnel, des rations et du transport du matériel appartenant aux contingents (32,0 millions de dollars) ; ii) la redéfinition des priorités et la réduction ou le report d'activités dont la Mission avait estimé qu'ils ne compromettraient pas l'exécution de son mandat ou la sûreté et la sécurité de son personnel (3,2 millions). Le Comité a également été informé que, ayant utilisé 99,9 % des ressources approuvées pour 2021/22, la Mission avait dû reporter certaines dépenses qui devaient être faites pendant cet exercice, comme le remboursement de matériel majeur et de la part du matériel appartenant aux contingents correspondant au soutien logistique autonome (2,9 millions de dollars) et la location de véhicules tout-terrain pour améliorer la mobilité de la force (411 200 dollars), et les financer au moyen des ressources approuvées pour 2022/23.

11. Le Secrétaire général indique que le déficit de financement de 10,1 millions de dollars tient notamment aux dépenses de carburant, malgré les mesures prises par la Mission pour ramener la consommation annuelle des 52,4 millions de litres prévus dans le budget approuvé à 45,8 millions de litres, les prix du marché s'étant révélés considérablement plus élevés que ceux retenus lors de l'établissement du budget (A/77/786, par. 3 c) et 6). D'après les informations communiquées au Comité consultatif comme suite à ses questions, tout en restant supérieurs à ceux retenus aux fins du budget, les prix des carburants ont globalement baissé de juillet 2022 et février 2023. Ainsi, le prix moyen du diesel utilisé pour les groupes électrogènes a diminué de 24,8 %, passant de 1,566 dollar le litre en juillet 2022 à 1,178 dollar le litre en février 2023, et le prix moyen du carburant aviation a baissé de 19,4 %, passant de 1,512 dollar le litre en juillet 2022 à 1,219 dollar le litre en février 2023. **Le Comité consultatif estime que le budget approuvé pour l'exercice en cours, d'un montant de 1,12 milliard de dollars, devrait permettre de réaliser davantage de gains d'efficacité et de financer une part plus importante des dépenses**

supplémentaires nécessaires au moyen des crédits existants, sachant que, par ailleurs, de nouveaux engagements d'exercices antérieurs pourraient être annulés (voir par. 4 ci-dessus) et compte tenu du prix moyen des carburants entre juillet 2022 et février 2023 et des mesures prises par la Mission pour contrôler et réduire leur consommation (voir par. 33 ci-dessous). Le Comité recommande une réduction de 50 % (soit de 5 050 000 dollars) du montant des crédits supplémentaires demandés pour la MINUSS pour l'exercice 2022/23. Le Comité examine les questions relatives aux carburants et lubrifiants dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/77/767).

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024

A. Mandat et hypothèses budgétaires

12. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la MINUSS dans sa résolution 1996 (2011). Il l'a prorogé jusqu'au 15 mars 2024 par sa résolution 2677 (2023), dans laquelle il a, entre autres choses : a) chargé la Mission d'appuyer la tenue d'élections libres, régulières et pacifiques, conformément à l'Accord revitalisé, et de fournir une assistance technique, un renforcement des capacités et un appui logistique aux fins du processus électoral, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires ; b) renforcé le mandat de la Mission en matière de protection des civils et demandé à celle-ci d'assurer, au moyen d'une approche globale et intégrée, une protection efficace, rapide, dynamique et intégrée des civils et de maintenir un déploiement préventif et une présence mobile, flexible et robuste, notamment en organisant des patrouilles actives ; c) demandé à la Mission d'intensifier ses activités de prévention des violences sexuelles et fondées sur le genre et de lutte contre ces violences, et l'a chargée de protéger en particulier les femmes et les enfants. Les hypothèses budgétaires et les activités d'appui de la Mission pour 2023/24 sont résumées à la section I.B du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget de la Mission pour cet exercice (A/77/752).

13. En réponse à ses questions, il a été indiqué au Comité consultatif que, grâce à la prolongation de 24 mois de la période de transition de l'Accord revitalisé, les élections devraient pouvoir se tenir en décembre 2024. La composante électorale actuelle des effectifs de la MINUSS et les effectifs prévus dans le budget pour 2023/24 (voir par. 23 ci-dessous) n'étant pas suffisants pour que la Mission puisse contribuer à l'instauration de conditions propices à la tenue d'élections et au bon déroulement des opérations électorales, celle-ci a l'intention de présenter un budget supplémentaire dès qu'elle disposera de toutes les informations nécessaires et après avoir étudié toutes les possibilités de financer certaines des dépenses supplémentaires au moyen des ressources déjà approuvées. Le Comité a en outre été informé que, selon une évaluation interne, si la Mission devait intervenir simultanément dans le Haut-Nil, le Jongleï et l'Équatoria-Central, en cas de violences, ses ressources seraient mises à rude épreuve. Cependant, un bataillon supplémentaire, dans la limite de l'effectif autorisé, lui permettrait de disposer de réserves et de capacités suffisantes pour intervenir efficacement dans les nouvelles zones de tension, sachant que des tensions ethniques préélectorales continuent de se faire jour. La MINUSS a demandé au Siège de l'Organisation de faire examiner en externe l'évaluation à laquelle elle a procédé. La demande de déploiement d'un bataillon n'en étant qu'à un stade peu avancé, le projet de budget pour 2023/24 ne prévoit pas de ressources pour le déploiement de contingents supplémentaires.

B. Ressources nécessaires

14. Le budget proposé pour 2023/24, d'un montant de 1 161 509 500 dollars, est en augmentation de 44 900 500 dollars (soit 4,0 %) par rapport aux crédits de 1 116 609 000 dollars approuvés pour l'exercice 2022/23 (voir le tableau ci-dessous).

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant alloué (2021/22)	Dépenses (2021/22)	Montant alloué (2022/23)	Dépenses au 31 mars 2023	Dépenses prévues (2023/24)	Variation	
						Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	527 924,6	522 243,0	504 992,2	487 579,6	511 894,1	6 901,9	1,4
Personnel civil	310 436,9	314 657,6	322 416,5	230 693,0	323 447,2	1 030,7	0,3
Dépenses opérationnelles	277 272,4	278 145,0	289 200,3	265 803,0	326 168,2	36 967,9	12,8
Total brut	1 115 633,9	1 115 045,6	1 116 609,0	984 075,6	1 161 509,5	44 900,5	4,0

Note : On trouvera aux sections II et III du projet de budget (A/77/752) des informations détaillées sur les ressources financières demandées et une analyse des variations.

1. Militaires et personnel de police

Catégorie	Effectif autorisé pour 2021/22 ^a	Effectif réel au 30 juin 2022	Effectif autorisé pour 2022/23 ^a	Effectif réel au 31 mars 2023	Effectif autorisé ^a et proposé pour 2023/24	Variation (6) = (5) - (3)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	
Observateurs militaires	242	200	242	234	242	–
Membres des contingents	16 758	13 610	16 758	13 685	16 758	–
Membres de la police des Nations Unies	733	622	733	593	733	–
Membres d'unités de police constituées	1 280	846	1 280	847	1 280	–

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé.

15. Le montant des ressources demandées au titre des militaires et du personnel de police pour l'exercice 2023/24 s'élève à 511 894 100 dollars, ce qui représente une augmentation nette de 6 901 900 dollars (1,4 %) par rapport au montant alloué pour 2022/23. Cette augmentation tient à des prévisions de dépenses plus élevées au titre des contingents (6 861 400 dollars, soit 1,5 %), de la police des Nations Unies (820 700 dollars, soit 3,8 %) et des unités de police constituées (469 100 dollars, soit 1,8 %), principalement en raison de l'augmentation des frais de voyage liés au déploiement, à la relève et au rapatriement, ainsi que de la hausse des taux de remboursement du coût standard des contingents et du personnel de police, compensée en partie par une réduction des ressources demandées au titre des observateurs militaires (1 249 300 dollars, soit 15,4 %) (A/77/752, par. 131 à 134).

16. On trouvera dans le tableau ci-dessous un récapitulatif des coefficients délais de déploiement des militaires et du personnel de police constatés pendant les exercices 2021/22 et 2022/23 et les projections pour 2023/24.

Coefficients délais de déploiement

(Pourcentage de l'effectif approuvé)

Catégorie	Coefficient budgétisé 2021/22	Coefficient effectif 2021/22	Coefficient budgétisé 2022/23	Coefficient effectif au 31 mars 2023	Moyenne effective au 31 mars 2023	Projection 2023/24
Militaires et personnel de police						
Observateurs militaires	5,0	9,5	2,9	3,3	13,2	10,3
Contingents	17,3	17,8	18,1	18,8	20,3	19,0
Police des Nations Unies	4,0	22,2	13,9	19,1	12,7	5,0
Unités de police constituées	46,9	33,7	33,6	33,8	33,8	33,7

17. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'à la suite de la réaffectation des anciens sites de protection des civils de la Mission, le nombre d'unités de police constituées déployées a été ramené de six à quatre (effectif actuel : 850 personnes). Le rapatriement prévu de deux autres unités de police constituées (Malakal et Bentiu) a été annulé du fait de la dynamique politique et des conditions de sécurité existantes ainsi que des projections stratégiques qui ont été faites en ce qui concerne les besoins opérationnels, notamment en prévision du processus électoral et compte tenu de la précarité des conditions de sécurité dans l'ancien site de protection des civils de Bentiu comme de la nécessité de maintenir une présence sur le site de protection des civils de Malakal (voir également [A/76/760/Add.7](#), par. 16). L'annulation de ce rapatriement tient également au rôle accru des unités de police constituées dans le renforcement des capacités de la Police nationale sud-soudanaise en matière de maintien de l'ordre public.

18. **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les militaires et le personnel de police soient approuvées.**

2. Personnel civil

Catégorie	Effectif approuvé pour 2021/22	Effectif déployé au 30 juin 2022	Effectif approuvé pour 2022/23	Effectif déployé au 31 mars 2023	Effectif proposé pour 2023/24	Variation
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (5) - (3)
Postes						
Personnel recruté sur le plan international	900	839	916	851	917	1
Administrateurs recrutés sur le plan national	165	162	166	157	171	5
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	1 276	1 252	1 279	1 244	1 287	8
Emplois de temporaire						
Personnel recruté sur le plan international	16	14	15	15	17	2
Personnel recruté sur le plan national	–	–	–	–	6	6

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2021/22</i>	<i>Effectif déployé au 30 juin 2022</i>	<i>Effectif approuvé pour 2022/23</i>	<i>Effectif déployé au 31 mars 2023</i>	<i>Effectif proposé pour 2023/24</i>	<i>Variation</i>
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (5) - (3)
Volontaires des Nations Unies						
Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international	447	392	447	401	447	–
Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national	3	3	4	3	4	–
Personnel fourni par des gouvernements	88	30	88	39	88	–
Total	2 895	2 692	2 915	2 710	2 937	22

19. Les ressources demandées au titre du personnel civil pour l'exercice 2023/24 s'élèvent à 323 447 200 dollars, ce qui représente une augmentation de 1 030 700 dollars (0,3 %) par rapport aux ressources approuvées pour 2022/23 qui s'explique principalement par des dépenses plus élevées au titre du personnel recruté sur le plan national, elles-mêmes imputables : a) à l'augmentation des traitements comme suite à l'application rétroactive, à compter d'août 2021, du barème des traitements révisé ; b) aux créations de poste proposées (voir par. 21 ci-dessous) ; c) à l'application de taux de vacance inférieurs. Cette augmentation est compensée en partie par des prévisions de dépenses moins élevées au titre du personnel recruté sur le plan international, qui tient essentiellement à la baisse des traitements comme suite à l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2023, du barème des traitements révisé, à la baisse des taux retenus pour les dépenses communes de personnel et à l'application d'un taux de vacance de postes plus élevé (A/77/752, par. 135 à 139).

Observations et recommandations concernant les postes

20. En ce qui concerne le personnel civil, 2 937 postes et emplois de temporaires sont proposés pour 2023/24, contre les 2 915 approuvés pour 2022/23, soit une augmentation nette de 22 postes et emplois (27 créations, 5 suppressions et 2 réaffectations). On trouvera des informations détaillées sur les propositions concernant les effectifs, notamment sur les changements dont il est question dans les paragraphes qui suivent, à la section I.E du rapport du Secrétaire général (A/77/752).

Création

21. Il est proposé de créer 27 postes et emplois de temporaire, à savoir 18 postes [1 poste P-3, 5 d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national (AN) et 12 d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national (GN)], 8 emplois de temporaire (2 P-4, 4 AN et 2 GN) et 1 poste de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international. Il s'agit de : 1 poste de responsable de laboratoire (P-3) (ibid., par. 106 et 107) ; 4 postes de spécialiste de la protection de l'enfance (adjoint(e) de 1^{re} classe) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), dont la création se ferait parallèlement à la suppression de 4 postes d'assistant(e) (gestion des programmes) (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) (ibid., par. 71 et 72) ; 1 poste de fonctionnaire des finances (adjoint(e) de 1^{re} classe) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), dont la création se ferait parallèlement à la suppression de 1 poste de fonctionnaire des finances (adjoint(e) de 1^{re} classe) (Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international) (ibid., par. 103 et 104) ; 6 postes d'assistant(e) chargé(e) de la liaison avec la population

locale (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) et 6 postes d'assistant(e) multilingue sur le terrain (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) (voir par. 22 ci-dessous) ; 8 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) qui seraient créés à la Division des affaires électorales (voir par. 23 ci-dessous) ; 1 poste de spécialiste des droits des victimes (Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international) (voir par. 24 ci-dessous).

22. Il est proposé de créer six postes d'assistant(e) chargé(e) de la liaison avec la population locale (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) et six postes d'assistant(e) multilingue sur le terrain (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) à Djouba, Malakal, Bentiu, Bor et Wau, dont les titulaires seraient affectés à la force et permettraient d'avoir des échanges plus fructueux avec les populations locales dans le cadre du mandat de protection des civils (A/77/752, par. 61 et 62). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les postes d'assistant(e) existants n'étaient pas affectés à la force au premier chef, en conséquence de quoi les patrouilles étaient souvent menées sans appui civil et il y avait peu de réels échanges avec les populations locales. Ce problème a été signalé dans une étude sur les capacités militaires et policières de la MINUSS réalisée en 2021 et dans un rapport du Bureau du partenariat stratégique pour le maintien de la paix établi en 2022, dont les auteurs ont recommandé que la force soit dotée de tels postes à titre permanent. Les attributions, différentes mais complémentaires, des assistants chargés de la liaison avec la population locale et des assistants multilingues sur le terrain devraient être légèrement modifiées afin qu'elles soient plus spécifiquement adaptées aux besoins de la force. Le Comité a été informé que, dans des missions comparables, de telles fonctions épaulaient le personnel militaire sans être directement rattachées à la force, comme à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), ou seuls quelques assistant(e)s multilingues fournissaient des services dédiés à la force, comme à la MINUSMA. Il relève que la MINUSS compte actuellement 48 assistants ou assistantes chargés de la liaison avec la population locale et 87 assistant(e)s multilingues sur le terrain, dont 17 à Djouba, 16 à Malakal et 13 à Wau. **Le Comité consultatif estime qu'il y a lieu de présenter dans le prochain rapport une évaluation de l'affectation d'assistant(e)s chargé(e)s de la liaison avec la population locale et d'assistant(e)s multilingues sur le terrain directement à la force, y compris une analyse des attributions des deux fonctions et du volume de travail correspondant. En attendant que cette évaluation ait été réalisée, et compte tenu des capacités dont dispose déjà la Mission, le Comité recommande de ne pas créer trois postes d'assistants multilingues sur le terrain (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national).**

23. Les huit emplois de temporaire (autre que pour les réunions) qu'il est proposé de créer à la Division des affaires électorales consistent en deux emplois de spécialiste des affaires électorales (P-4), quatre de spécialiste des affaires électorales (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), un d'assistant(e) administratif(ve) (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) et un d'assistant(e) d'équipe (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), dont les titulaires apporteraient leurs compétences spécialisées en matière de coordination sur le terrain et de logistique, d'inscription des électeurs et électrices et d'éducation électorale, ainsi que de sensibilisation du public, compétences dont la Mission ne dispose pas actuellement (ibid., par. 93 à 98). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les effectifs proposés ne constituaient qu'un renfort minimal, dans un premier temps (voir également par. 13 ci-dessus), de la composante électorale existante de la Mission, créée en juillet 2022 et qui comprend six emplois de temporaires : cinq emplois relevant du personnel

technique (1 D-1, 1 P-5 et 3 P-4) et un emploi d'assistant(e) administratif(ve) (agent(e) du Service mobile). Initialement (de septembre à décembre 2022), l'équipe était composée de trois personnes relevant du personnel technique, deux autres les ayant rejointes début 2023. Elle n'avait pas de budget opérationnel pour l'exercice 2022/23. Le Comité a également été informé que le volume de travail étaient sans commune mesure avec les effectifs actuels, compte tenu du mandat, des besoins et du manque d'infrastructures ou d'expérience des institutions nationales en matière de gestion des élections. **Étant donné que les capacités existantes de la Division des affaires électorales sont pleinement opérationnelles depuis peu, que les besoins évoluent et qu'une nouvelle demande de ressources supplémentaires devrait être faite, le Comité consultatif n'est pas convaincu que tous les postes demandés se justifient suffisamment à ce stade et recommande donc de ne pas créer deux emplois de spécialiste des affaires électorales (P-4) et un emploi d'assistant(e) d'équipe (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national).**

24. Il est proposé de créer un poste de spécialiste des droits des victimes (Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international) pour l'appui au poste de spécialiste hors classe des droits des victimes (P-5) qui a été créé pendant l'exercice 2019/20 et dont le (la) titulaire est chargé(e) de servir de principal(e) interlocuteur(trice) pour les victimes d'actes d'exploitation ou d'agression sexuelles commis par des membres du personnel des Nations Unies ou du personnel apparenté et de renforcer la cohérence et la coordination de l'action du système, le dispositif global d'assistance et les mécanismes de suivi (A/77/752, par. 40 à 42). Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le (la) titulaire du poste de Volontaire des Nations Unies proposé, outre qu'il ou elle aiderait celui ou celle du poste P-5 à maintenir le contact avec les victimes, apporterait une aide et une assistance aux victimes et assurerait le suivi à cet égard, ce qui nécessiterait une coordination avec les entités des Nations Unies, les groupes de travail et les prestataires de services. Dans son dernier rapport sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles, le Comité a dit estimer qu'avant tout nouveau déploiement de coordonnateurs de la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et de spécialistes des droits des victimes, il conviendrait d'examiner minutieusement les capacités existantes, notamment les équipes déontologie et discipline, et de mieux préciser la manière dont les rôles se complètent et se répartissent entre les fonctions existantes, et a recommandé que le Secrétaire général procède à une analyse comparative (A/77/831, par. 10). Le Comité a par ailleurs été informé que 61 personnes, au Soudan du Sud, avaient demandé un soutien relativement à des actes d'exploitation ou atteintes sexuelles et que 30 affaires, dont 14 dans lesquelles les allégations s'étaient révélées fondées, avaient été enregistrées de 2018 à 2023. **Le Comité consultatif compte que la Mission s'efforcera de resserrer la collaboration afin d'exploiter au mieux les ressources dont disposent ses diverses entités, notamment l'Équipe déontologie et discipline, le groupe des enquêteurs résidents du Bureau des services de contrôle interne, la Conseillère pour les questions de genre et le Groupe des questions de genre, le Conseiller pour la protection de l'enfance et le Groupe de la protection de l'enfance, la Division des affaires civiles, le Bureau du commandant de la force, le Bureau du chef de la police et le spécialiste hors classe des droits des victimes, et celles dont dispose l'équipe de pays des Nations Unies, en vue de répondre aux besoins des victimes de manière plus efficace et plus globale (voir également A/77/831, par. 10). Le Comité recommande donc que ne soit pas créé le poste de spécialiste des droits des victimes (Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international).**

Réaffectation

25. Il est proposé de réaffecter deux postes comme suit : a) un poste de spécialiste de la gestion des marchés (P-3) qui deviendrait un poste de responsable de la gestion centralisée des stocks (P-3) dans le même groupe et dont le (la) titulaire devrait gérer les opérations d'entreposage (A/77/752, par. 102) ; b) un poste d'assistant(e) d'équipe (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) qui deviendrait un poste de technicien(ne) en pharmacie (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) et dont le (la) titulaire devrait aider l'équipe pharmaceutique à respecter les prescriptions techniques particulières de la logistique médicale et veiller à ce que le matériel médical soit disponible en temps voulu (ibid., par. 109).

Taux de vacance

26. Dans son rapport d'ensemble sur le financement des opérations de maintien de la paix, le Secrétaire général indique que le Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget a défini des orientations générales en vue d'améliorer l'exactitude et la cohérence des taux de vacance retenus aux fins de l'établissement des projets de budget pour l'exercice 2023/24, et de garantir que les taux proposés sont fondés, dans toute la mesure possible, sur les taux effectifs (A/77/779, par. 254). On trouvera dans le tableau ci-dessous un récapitulatif des taux de vacance constatés pour le personnel civil de la MINUSS en 2021/22 et 2022/23, ainsi que ceux qui sont proposés pour 2023/24.

Taux de vacance

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux budgétisé 2021/22</i>	<i>Taux effectif 2021/22</i>	<i>Taux budgétisé 2022/23</i>	<i>Taux moyen de janvier à décembre 2022</i>	<i>Taux effectif au 31 mars 2023</i>	<i>Taux moyen effectif au 31 mars 2023</i>	<i>Taux proposés pour 2023/24^a</i>
Personnel civil							
Personnel recruté sur le plan international	5,4	6,9	5,4	7,5	7,1	7,3	7,5
Personnel recruté sur le plan national							
Administrateurs	4,0	2,4	4,0	2,4	5,4	3,0	2,4
Agents des services généraux	4,0	3,0	4,0	2,3	2,7	2,1	2,0
Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international	13,0	12,5	13,0	13,2	10,3	13,4	13,2
Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national	–	–	–	25,0	25,0	25,0	25,0
Emplois de temporaire							
Personnel recruté sur le plan international	–	6,3	5,4	25,0	0,0	20,0	25,0
Personnel recruté sur le plan national	–	–	–	–	–	–	50,0
Personnel fourni par des gouvernements	52,3	63,6	52,3	64,8	55,7	61,4	59,1

^a Compte tenu du taux de vacance moyen sur 12 mois, de janvier à décembre 2022, ou du taux de vacance effectif au 31 décembre 2022, ainsi que des prévisions relatives au déploiement des observateurs militaires (A/77/752, par. 116).

27. Le Comité consultatif constate que les taux proposés pour 2023/24 correspondent aux taux de vacance moyens enregistrés de janvier à décembre 2022 pour toutes les catégories de personnel sauf pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national et le personnel fourni par des gouvernements. Les taux proposés diffèrent toutefois des taux effectifs et des taux effectifs moyens enregistrés au 31 mars 2023 pour toutes les catégories de personnel sauf pour les Volontaires des Nations Unies recruté sur le plan national. **Le Comité consultatif prend note des orientations générales visant à améliorer l'exactitude et la cohérence des taux de vacance retenus aux fins de l'établissement des projets de budget pour l'exercice 2023/24. Néanmoins, il faut continuer de veiller à ce que les taux de vacance proposés soient fondés, dans toute la mesure possible, sur les taux effectifs. Lorsque les taux proposés diffèrent des taux effectifs, des informations actualisées devraient être fournies à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le présent rapport et une justification claire devrait être systématiquement donnée dans les projets de budget et documents connexes, de même que des prévisions de recrutement réalistes et la liste des postes qui pourraient devenir vacants, dans la mesure du possible.** Le Comité consultatif revient sur la question des taux de vacance dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/77/767).

Postes vacants

28. Ayant posé la question, le Comité consultatif a été informé que 156 postes ou emplois étaient vacants au 31 mars 2023 (1 D-2, 3 P-5, 18 P-4, 14 P-3, 8 P-2, 21 d'agent(e) du Service mobile, 9 d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national, 35 d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national, 46 de Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international et 1 de Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan national). Aucun n'était vacant depuis plus de deux ans. **Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a redit sa préoccupation face au nombre élevé de postes vacants dans la composante civile et prié de nouveau le Secrétaire général de veiller à ce qu'ils soient pourvus rapidement (résolution 76/274, par. 33).** Le Comité compte que des informations actualisées sur l'état des recrutements seront communiquées à l'Assemblée pour tous les postes vacants lorsque celle-ci examinera le présent rapport et que des renseignements sur la question seront donnés dans le prochain projet de budget.

29. Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 22, 23 et 24 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant le personnel civil soient approuvées. Le montant des dépenses opérationnelles correspondantes devrait être ajusté en conséquence.

3. Dépenses opérationnelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant alloué (2021/22)	Dépenses (2021/22)	Montant alloué (2022/23)	Dépenses au 31 mars 2023	Dépenses prévues (2023/24)	Variation	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (5) - (3)	(7) = ((6)/(3)) × 100
Dépenses opérationnelles							
Observateurs électoraux civils	—	—	—	—	—	—	—
Consultants et services de consultants	722,0	445,7	347,5	204,7	841,8	494,3	142,2

Catégorie	Montant alloué (2021/22)	Dépenses (2021/22)	Montant alloué (2022/23)	Dépenses au 31 mars 2023	Dépenses prévues (2023/24)	Variation	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (5) - (3)	(7) = ((6)/(3)) × 100
Voyages officiels	2 621,3	2 318,4	2 063,2	1 852,6	2 502,9	439,7	21,3
Installations et infrastructures	81 510,1	77 918,3	85 027,1	74 655,8	94 170,1	9 143,0	10,8
Transports terrestres	12 535,3	11 423,8	13 006,0	10 615,1	15 472,7	2 466,7	19,0
Opérations aériennes	94 906,1	95 560,6	100 803,9	99 123,6	124 193,0	23 389,1	23,2
Opérations maritimes ou fluviales	1 186,1	1 341,9	2 415,2	2 188,8	3 055,7	640,5	26,5
Communications et informatique	29 878,3	29 595,7	31 470,1	29 598,1	31 583,4	113,3	0,4
Santé	1 746,2	1 392,8	1 825,1	980,8	1 653,5	(171,6)	(9,4)
Matériel spécial	–	–	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	49 667,0	55 669,0	49 242,2	43 635,9	49 195,1	(47,1)	(0,1)
Projets à effet rapide	2 500,0	2 478,8	3 000,0	2 947,6	3 500,0	500,0	16,7
Total	277 272,4	278 145,0	289 200,3	265 803,0	326 168,2	36 967,9	12,8

30. Le montant des ressources demandées pour financer les dépenses opérationnelles de l'exercice 2023/24 se chiffre à 326 168 200 dollars, ce qui représente une augmentation de 36 967 900 dollars (12,8 %) par rapport au montant approuvé pour 2022/23. Les dépenses prévues sont en hausse dans toutes les catégories sauf celle des fournitures, services et matériel divers, mais l'augmentation en question est principalement imputable aux opérations aériennes (23 389 100 dollars) (voir [A/77/752](#), par. 141 à 149).

Observations et recommandations concernant les dépenses opérationnelles

Consultants et services de consultants

31. Les ressources demandées au titre des consultants et services de consultants, d'un montant de 841 800 dollars, représentent une augmentation de 494 300 dollars (142,2 %) par rapport au montant approuvé pour 2022/23. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que cette augmentation tenait essentiellement à la demande ponctuelle de compétences spécialisées dans des domaines clefs du processus électoral, le but étant de pouvoir donner des avis et apporter un soutien ciblés à la Commission électorale nationale et à d'autres interlocuteurs nationaux concernés. Les dépenses se sont chiffrées à 445 700 dollars lors de l'exercice 2021/22 et s'élevaient à 204 700 dollars au 31 mars 2023. **Le Conseil consultatif rappelle que l'Assemblée générale a répété que le recours aux consultants devait être limité au strict minimum et que l'Organisation devait mobiliser ses ressources internes pour les activités de base et les fonctions qui s'inscrivent dans la durée (résolution 76/274, par. 46). Compte tenu des effectifs de la Mission, ainsi que du niveau des dépenses, le Comité recommande une réduction de 50 % (247 200 dollars) du montant de l'augmentation demandée au titre des consultants et des services de consultants.**

Voyages officiels

32. Les crédits demandés, d'un montant de 2 502 900 dollars, au titre des voyages officiels représentent une augmentation de 439 700 dollars (21,3 %) par rapport aux ressources approuvées pour 2022/23. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au cours de l'exercice 2021/22, il avait été possible de réaffecter une partie des fonds alloués aux voyages officiels (302 800 dollars), principalement parce que les dépenses afférentes aux voyages à des fins de formation avaient été inférieures aux prévisions, ce qui tenait à un recours accru à la formation en ligne plutôt qu'en présentiel et à l'utilisation de sites régionaux où le personnel pouvait se rendre à moindre coût ou se trouvant dans la zone de la Mission et où l'on pouvait se rendre en prenant des vols affrétés par l'ONU. **Le Comité consultatif réaffirme qu'il faut recourir davantage aux réunions virtuelles et aux outils de formation en ligne. Compte tenu de l'expérience de la Mission en matière de recours accru à la formation en ligne, de l'utilisation de lieux où l'on peut se rendre à moindre coût et de la possibilité de prendre des vols affrétés par l'ONU, le Comité estime en outre que des gains d'efficacité supplémentaires peuvent être réalisés et recommande une réduction de 10 % (250 300 dollars) des ressources demandées au titre des voyages officiels.**

Carburants et lubrifiants

33. Un montant total de 79 654 800 dollars est demandé, pour 2023/24, au titre des carburants et lubrifiants, soit une augmentation de 19 010 900 dollars (31,3 %) expliquée par une révision à la hausse des prévisions de dépenses au titre des prix et du nombre de litres de carburant (18 267 400 dollars et 874 000 dollars, respectivement), compensée en partie par une révision à la baisse (de 130 400 dollars) des autres dépenses (carburants et lubrifiants, frais de mise en route de contrat, et exploitation et maintenance). L'augmentation est répartie sur quatre catégories budgétaires : installations et infrastructures (10 127 500 dollars), transport terrestre (1 303 300 dollars), opérations aériennes (7 575 600 dollars) et opérations maritimes ou fluviales (4 500 dollars). Les prix du carburant prévus pour 2023/24 sont les suivants : a) 1,351 dollar le litre (contre 0,990 dollar le litre pour 2022/23) au titre du diesel destiné aux groupes électrogènes ; b) 1,333 dollar le litre (contre 0,951 dollar le litre pour 2022/23) au titre du diesel destiné aux véhicules ; c) 1,296 dollar le litre (contre 0,970 dollar pour 2022/23) au titre du carburant aviation ; d) 1,498 dollar le litre (contre 1,370 dollar pour 2022/23) au titre de l'essence. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la MINUSS surveillait la consommation de tous les types de carburant au moyen du système électronique de gestion des carburants, dont les fonctionnalités sont en cours de perfectionnement. Ces fonctionnalités améliorées devraient être mises en service dans toutes les missions de maintien de la paix d'ici à décembre 2023. Il a en outre été indiqué au Comité que la Mission analysait et contrôlait régulièrement la consommation de carburant des équipements, étudiait toute tendance inhabituelle ou anomalie et, le cas échéant, mettait à jour les taux standard de consommation. Il lui a également été indiqué que la mise en place de systèmes centralisés de production d'énergie, le redimensionnement et la synchronisation des groupes électrogènes diesel, ainsi que l'installation de centrales solaires, avaient permis de réduire la consommation des groupes électrogènes et de prévoir à ce titre, pour 2023/24, un volume de carburant (28 450 402 litres) inférieur à ce qui figurait dans le budget approuvé pour l'exercice en cours (28 515 779 litres). Le Comité consultatif examine de manière plus approfondie la question du coût et de la gestion du carburant dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/77/767).

Installations et infrastructures

34. Le montant demandé au titre des installations et infrastructures se chiffre à 94 170 100 dollars, ce qui représente 9 143 000 dollars (10,8 %) de plus que le montant approuvé pour 2022/23. Cette augmentation tient principalement à la hausse du prix du litre du carburant destiné aux groupes électrogènes (voir par. 33 ci-dessus). Sont inclus dans ce montant des crédits de 5 898 000 dollars, demandés au titre des travaux de construction, transformation et rénovation des locaux et des gros travaux d'entretien, en augmentation également, de 160 700 dollars (2,8 %). Selon les renseignements fournis au Comité consultatif, plusieurs projets pluriannuels ont connu des retards, y compris d'un exercice à l'autre. Ainsi, la construction d'entrepôts en acier laminé dans plusieurs sites de la Mission, qui devait initialement commencer pendant l'exercice 2021/22 et se terminer pendant l'exercice 2025/26, a commencé pendant l'exercice en cours et devrait s'achever lors de l'exercice 2026/27 [voir également [A/76/760/Add.7](#), par. 28 b)]. Par ailleurs, le Comité constate que les ressources demandées au titre de plusieurs sous-catégories de fournitures et de matériel dépassent le montant des achats effectués lors de l'exercice précédent et, en ce qui concerne l'exercice en cours, au 31 mars 2023 : a) un montant de 1 668 800 dollars, qui reste stable, est demandé pour l'achat de matériel de génie, alors que les dépenses s'établissaient à 417 200 dollars pour 2021/22 et à 376 000 dollars au 31 mars 2023 ; b) les crédits demandés pour l'achat de mobilier s'élèvent à 1 273 100 dollars, soit une augmentation de 280 600 dollars (28,3 %), tandis que les dépenses s'établissaient à 690 100 dollars pour 2021/22 et à 94 800 dollars au 31 mars 2023 ; c) un montant de 1 865 900 dollars, correspondant à une augmentation de 450 000 dollars (31,8 %), est demandé au titre du matériel et des fournitures de sûreté et de sécurité, alors que les dépenses à ce titre s'élevaient à 668 500 dollars pour 2021/22 et à 788 000 dollars au 31 mars 2023 ; d) les crédits demandés au titre des articles de papeterie et des fournitures de bureau se chiffrent à 558 300 dollars, soit une augmentation de 45 300 dollars (8,8 %), tandis que les dépenses s'élevaient à 246 100 dollars pour 2021/22 et à 120 900 dollars au 31 mars 2023. **Compte tenu des retards enregistrés ces dernières années dans l'achèvement de plusieurs projets de construction [voir également [A/76/760/Add.7](#), par. 28 b)] et du montant des dépenses prévues pour l'achat de fournitures et de matériel divers, le Comité consultatif recommande une réduction de 3 % (1 530 600 dollars) des ressources demandées au titre des installations et infrastructures, sauf en ce qui concerne les carburants et lubrifiants (45 150 600 dollars).**

Transports terrestres

35. Les ressources demandées au titre des transports terrestres s'élèvent à 15 472 700 dollars, soit 2 466 700 dollars (19 %) de plus que ce qui avait été alloué pour l'exercice en cours, augmentation expliquée principalement par la hausse du prix moyen du litre de carburant destiné aux véhicules (voir par. 33 ci-dessus) et des dépenses plus élevées au titre de la location de véhicules tenant à la location de 45 véhicules amphibies tout-terrain supplémentaires. Le Comité consultatif ayant demandé des précisions, il lui a été expliqué que l'élargissement du parc existant de véhicules amphibies tout-terrain (15 véhicules) résultait de l'évaluation de l'utilisation de tels véhicules qui avait été faite à titre expérimental pendant l'exercice 2022/23 en vue de déterminer si elle pouvait améliorer la mobilité de la Mission pendant la saison des pluies, cette dernière pouvant durer jusqu'à huit mois par an et gênant considérablement la réalisation de patrouilles par la force dans le cadre de son mandat de protection des civils (voir également [A/76/760/Add.7](#), par. 28 c) et [A/77/752](#), section V.B). Les ressources supplémentaires demandées permettraient de doter de 20 véhicules les bataillons basés dans chacune des trois zones ciblées les plus touchées par les inondations, à savoir les États du Haut-Nil, du Jongleï et de

l'Unité. Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de présenter une évaluation détaillée de l'utilisation des véhicules tout-terrain, de leur utilité quant à l'accomplissement par la Mission de son mandat et, le cas échéant, des gains d'efficience correspondants.

36. Le montant de 5 414 600 dollars demandé au titre des transports terrestres, qui représente 274 400 dollars (5,3 %) de plus que les crédits ouverts pour l'exercice en cours, permettrait d'acquérir 146 véhicules (125 en remplacement de véhicules devant être comptabilisés en pertes d'ici au 30 juin 2024, plus 21 autres), ce qui porterait le parc automobile à 1 838 véhicules. Les dépenses engagées au titre de l'achat de véhicules se sont élevées à 4 665 500 dollars pour 2020/21 et s'établissaient à 3 655 100 dollars au 31 mars 2023. **Compte tenu du montant des dépenses, du parc automobile actuel et de l'accroissement des moyens de transport terrestre que représente l'élargissement du parc de véhicules amphibies tout-terrain (voir par. 35 ci-dessus), le Comité consultatif estime que la Mission devrait pouvoir procéder par étapes, en ce qui concerne les dépenses prévues, et recommande une réduction de 10 % (541 500 dollars) des crédits demandés pour l'achat de véhicules au titre des transports terrestres.**

Opérations aériennes

37. Le montant de 124 193 000 dollars qui est demandé au titre des opérations aériennes représente 23 389 100 dollars (soit 23,2 %) de plus que le montant alloué pour l'exercice en cours, ce qui tient à ce qui suit : a) des prévisions de dépenses plus élevées au titre du carburant (7 575 600 dollars, soit 32,2 %) expliquées par l'augmentation du prix au litre et du volume de carburant prévu (voir par. 33 ci-dessus) ; b) des prévisions de dépenses plus élevées également au titre de la location et de l'exploitation d'hélicoptères (12 966 200 dollars, soit 24,3 %), imputables à : i) l'augmentation de coûts afférents aux hélicoptères Mi-8 MTV prévus dans le contrat modifié qui a pris effet en janvier 2023 ; ii) les dépenses liées au retrait de cinq hélicoptères Mi-8 MTV qui feront l'objet d'un nouvel appel d'offres obligatoire pendant l'exercice 2023/24 ; iii) l'augmentation prévue du nombre d'heures de vol d'hélicoptère compte tenu des besoins opérationnels, soit 12 250 heures, contre 10 518 heures dans le budget approuvé pour l'exercice actuel. Le Comité consultatif a été informé que les prévisions de dépenses liées à l'augmentation prévue du nombre d'heures de vol d'hélicoptère s'élevaient à 1,6 million de dollars et que le taux d'utilisation des heures de vol de ces appareils était de 93,7 % au cours de l'exercice 2021/22 et de 71,3 % au 31 mars 2023. Le Comité consultatif examine de manière plus approfondie la question des opérations aériennes dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général ([A/77/767](#)).

Services de détection des mines et de déminage

38. Les ressources demandées au titre des services de détection des mines et de déminage s'élèvent à 28 158 300 dollars, soit 1 392 200 dollars (4,7 %) de moins que les ressources allouées à ce titre pour l'exercice en cours, et comprennent des crédits pour : a) le personnel et les dépenses connexes (5 045 200 dollars) ; b) des services contractuels (20 312 000 dollars) prévus dans des contrats de services spécialisés passés avec des tiers par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) ; c) les frais de gestion (2 121 000 dollars) destinés à financer les coûts directs de l'UNOPS et l'appui indirect aux programmes apporté par celui-ci ([A/77/752](#), par. 125). Comme suite à ses questions, il a été expliqué au Comité consultatif que certains des pays qui fournissaient des contingents à la MINUSS ne disposaient pas des capacités de déminage dont la Mission a besoin, compte tenu de l'ampleur et de la complexité des opérations qu'elle doit mener. L'UNOPS, que le Service de la lutte antimines du Département des opérations de paix avait chargé de

pourvoir à des services de déminage, employait plus de 600 Sud-Soudanais, à la fois comme personnel essentiel et dans le cadre de contrats avec des tiers, contribuant ainsi à la constitution d'un réservoir pérenne de compétences techniques locales. En même temps, le Service de la lutte antimines apportait un appui au renforcement des capacités de l'autorité nationale de lutte antimines, à laquelle serait transférée la responsabilité de la gestion et du contrôle des activités de déminage. Le transfert des responsabilités serait néanmoins subordonné à une planification pluriannuelle et à des moyens de financement durables. Cette répartition des responsabilités, jugée très économique et efficace par le Département des opérations de paix, le Département de l'appui opérationnel et la Mission, correspondait à l'effectif maximum autorisé et aux priorités et capacités de la force. Elle présentait en outre l'avantage de former du personnel local et de contribuer à la pérennité du travail de longue haleine qui devait être accompli. Le Comité examine les questions relatives aux activités de déminage dans son rapport sur le résumé des conclusions et recommandations de l'analyse indépendante du modèle de prestation de services du Service de la lutte antimines de l'Organisation des Nations Unies (A/77/816).

Projets à effet rapide

39. Le montant des ressources demandées au titre des projets à effet rapide se chiffre à 3 500 000 dollars (500 000 dollars (16,7 %) de plus que le montant approuvé pour l'exercice 2022/23), destinés à la mise en œuvre de 70 projets, c'est-à-dire 10 de plus que pour l'exercice en cours (A/77/752, par. 128 et 149). En réponse à sa demande de précisions, le Comité consultatif a été informé que les dépenses de l'exercice 2021/22 s'étaient établies à 2 478 800 dollars (99,2 %), que 50 projets avaient été lancés, dont 92 % avaient été menés à bien. Pour l'exercice en cours, des dépenses d'un montant de 2 947 600 dollars (98,3 %) avaient été engagées au 31 mars 2023 et 60 projets en cours en étaient à différents stades d'avancement. Le Comité examine de manière plus approfondie la question des projets à effet rapide dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/77/767).

40. Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 29, 31, 32, 34 et 36 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les dépenses opérationnelles soient approuvées.

V. Questions diverses

Partenariats, coopération et coordination

41. Aux paragraphes 36 à 42 du rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice 2021/22 (A/77/627) et aux paragraphes 31 à 36 de son projet de budget pour l'exercice 2023/24 (A/77/752), le Secrétaire général donne des informations sur la coopération entre la Mission et ses partenaires régionaux et la coordination avec les entités des Nations Unies. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé de ce qui suit :

a) Conformément à la résolution 2677 (2023) du Conseil de sécurité, la Mission continue de fournir un appui logistique à l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et au Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité. Le Comité rappelle que cet appui est fourni selon le principe du recouvrement des coûts, mais qu'après plusieurs tentatives de recouvrement infructueuses, les créances non réglées ont été comptabilisées en pertes (voir A/76/760/Add.7, par. 4). À sa demande de précisions, il a été répondu que la Mission négociait avec l'IGAD et le Mécanisme l'ajout, dans un mémorandum d'accord révisé, d'une clause autorisant les paiements

par des tiers, et que des discussions étaient en cours avec un donateur qui était disposé à financer l'appui en matière de transport aérien pour le compte du Mécanisme ;

b) La Mission a continué de mettre en œuvre des dispositifs de coordination avec d'autres partenaires régionaux, notamment en apportant un appui à la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA), y compris sous la forme de groupes de travail s'occupant de questions portant sur la logistique, la sécurité, les opérations et les communications et de vols de passagers spécialement affrétés au départ d'Entebbe (Ouganda) et à destination de Wau via Djouba. Elle a également continué d'apporter un appui au bureau de liaison de la FISNUA à Djouba, suivant les besoins (A/77/627, par. 37). **Le Comité consultatif compte que des informations actualisées au sujet de l'appui que la MINUSS apporté à la FISNUA seront communiquées dans le prochain projet de budget.** Le Comité examine cette question de manière plus approfondie dans son rapport sur le financement de la FISNUA (A/77/767/Add.10) ;

c) En coordination étroite avec les autorités publiques compétentes, la Mission, des organismes des Nations Unies et la Banque mondiale mènent des activités conjointes en matière de prévention et d'intervention en cas d'inondations, préparant le terrain pour la prise en charge de ces interventions, à plus longue échéance, par d'autres acteurs. Ainsi, la MINUSS procède actuellement, en partenariat avec des organismes de développement et le Gouvernement, à une étude hydrologique des zones exposées aux inondations en vue de l'établissement d'un plan d'action de plus longue durée. En outre, en réponse aux demandes que lui a faites le Gouvernement, elle a également construit un vaste réseau de digues, qu'elle entretient, pour protéger les infrastructures critiques contre les crues ;

d) Conformément aux demandes du Conseil de sécurité, qui appelle à une planification intégrée et précoce de la transition, à la directive du Secrétaire général de 2019 relative à la planification des processus de transition des Nations Unies et à la résolution 2625 (2022) du Conseil, la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies ont entamé un premier processus de planification de la transition, sous la coordination de la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général (Coordonnatrice résidente et Coordinatrice des opérations humanitaires). Bien que nombre des objectifs essentiels fixés dans la perspective de la transition puis, le moment venu, du retrait de la Mission n'aient pas été atteints, une feuille de route stratégique pour la transition, assortie de paramètres et d'étapes à franchir, est néanmoins en cours d'élaboration. Parallèlement, la MINUSS intensifie la collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies en continuant de mettre en concordance les cadres stratégiques et d'exécuter les programmes cohérents de manière à renforcer la cohérence et les capacités nationales, l'objectif étant de pérenniser les progrès réalisés, quelle que soit la configuration de la présence des Nations Unies dans le pays.

Recouvrement des coûts

42. En ce qui concerne le recouvrement des coûts, le Comité consultatif a été informé que pour l'exercice 2021/22, la Mission avait perçu 12,9 millions de dollars mais n'en avait dépensé que 7,1 millions de dollars, soit un solde inutilisé de 5,8 millions de dollars, principalement au titre des services de gestion de l'espace (location de locaux et d'installations), des services de transport aérien et du carburant. Au cours de l'exercice 2022/23, la Mission s'est efforcée davantage d'utiliser les ressources disponibles. Au 16 mars 2023, elle avait utilisé 7,8 millions de dollars sur les 8,5 millions de dollars reçus, soit un taux d'utilisation de 91,8 %. Pour l'exercice 2023/24, les montants à percevoir au titre du recouvrement des coûts ont été estimés à 12,5 millions de dollars et tiendraient principalement aux montants à recevoir au titre des groupes électrogènes, des transports terrestres, du carburant aviation et des

rations (7,3 millions de dollars), ainsi que de l'hébergement et des services de location d'espaces de bureaux (3,5 millions de dollars). Le Comité consultatif examine de manière plus approfondie la question du recouvrement des coûts dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/77/767).

Initiatives dans le domaine de l'environnement

43. La MINUSS continuera de prendre des mesures pour atténuer l'incidence de ses activités sur l'environnement et réduire son empreinte écologique globale, notamment dans le cadre de plusieurs projets de gestion des déchets, comme l'acquisition de grands incinérateurs, de stations d'épuration et de fosses septiques à biofiltre (A/77/752, par. 27). Le Comité consultatif constate que les prévisions de dépenses pour 2023/24 tiennent compte de gains d'efficacité, d'un montant de 219 000 dollars, qui découleraient de la mise en place d'un système d'alimentation en énergie solaire raccordé au réseau électrique principal de la Maison des Nations Unies pour les stations de traitement des eaux et la station de pompage (ibid., par. 114). Ayant demandé des précisions, il a été informé que ce projet était une des initiatives en matière d'énergie renouvelable qui avaient été prises depuis la mise en œuvre, en 2019, du plan de gestion des infrastructures énergétiques de la Mission, une autre initiative étant la passation d'un contrat pilote portant sur l'achat d'énergie renouvelable pour son bureau local de Malakal, l'appel à la concurrence étant en cours, et qu'il devrait couvrir 85 % des besoins en énergie et permettre d'économiser sur la consommation de carburant au cours de l'exercice 2023/24 (voir également A/76/760/Add.7, par. 35). En ce qui concerne les initiatives en matière d'efficacité énergétique qui devraient se dérouler pendant les trois prochains exercices, il ressort des informations communiquées au Comité qu'un seul projet est inscrit dans le projet de budget pour 2023/24 : le remplacement, dans l'ensemble de la Mission, de l'éclairage à haute consommation d'énergie par des lampadaires solaires et un éclairage à LED (300 000 dollars). **Le Comité consultatif prend note des efforts faits par la Mission pour réduire son empreinte écologique et compte que des informations détaillées sur la mise en œuvre de projets visant à gagner en efficacité énergétique, y compris leurs incidences sur la consommation de carburant, les coûts attendus et les gains d'efficacité, continueront d'être fournies dans les futurs projets de budget.** Le Comité examine de manière plus approfondie les activités menées dans le domaine de l'environnement dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/77/767).

Activités relatives aux programmes

44. Un montant de 4 895 600 dollars est demandé pour des activités relatives aux programmes qu'il est prévu de mettre en place dans les domaines de la lutte contre la violence de proximité, du renforcement de la confiance, des droits humains, de l'état de droit, des institutions chargées de la sécurité et de la réforme du secteur de la sécurité, ainsi que de la consolidation de la paix, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général (A/77/752, par. 126 et 127). Ayant posé la question, le Comité consultatif a été informé que les activités relatives aux programmes étaient menées au moyen de capacités internes ou par des partenaires d'exécution, selon le principe de l'avantage comparatif. La Mission avait l'avantage d'être très présente dans tout le pays, y compris dans des endroits que les problèmes de sécurité ou l'état des routes rendaient difficiles d'accès, et de pouvoir s'entretenir avec les dirigeants nationaux et les autorités infranationales. Le Comité examine de manière plus approfondie les activités relatives aux programmes dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/77/767).

Représentation équilibrée des femmes et des hommes

45. Ayant soulevé la question, le Comité consultatif a reçu des informations sur la représentation des femmes et des hommes à la MINUSS, notamment le tableau ci-dessous, dans lequel est indiqué le pourcentage de femmes et d'hommes parmi le personnel de la Mission au 28 février 2023.

Mission des Nations Unies au Soudan du Sud : répartition du personnel masculin et du personnel féminin (au 28 février 2023)

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>
Personnel recruté sur le plan international	70,7	29,3
Personnel recruté sur le plan national	83,9	16,1
Volontaires des Nations Unies	56,4	46,3
Personnel fourni par des gouvernements	53,8	46,2

46. Il est indiqué dans le projet de budget que la MINUSS continue d'avoir du mal à attirer et à sélectionner des candidates qualifiées et compétentes pour les postes soumis à recrutement national et, dans une moindre mesure, pour les postes soumis à recrutement international, en particulier pour les fonctions d'appui à la Mission. Toutefois, l'analyse des recrutements effectués au cours des exercices précédents montre quelques améliorations : a) en ce qui concerne les postes soumis à recrutement national, sur 47 recrutements effectués pendant l'exercice 2021/22, 18 des candidats sélectionnés étaient des femmes, soit 38,3 %, contre 17,8 % en 2018/19 ; b) pour ce qui est des postes soumis à recrutement international, le pourcentage de candidats nouvellement recrutés qui étaient des femmes est passé de 35,1 % en 2018/19 à 43,8 % en 2021/22 (A/77/752, section V.B). À sa demande de précisions, il a été expliqué au Comité consultatif que la Mission avait mené une vaste campagne d'information auprès des femmes et avait eu recours à des avis de vacance de poste spécifique lorsque les listes d'aptitudes existantes (réserves de candidats susceptibles d'être recrutés pour les missions) ne comportaient pas suffisamment de candidatures féminines. Le Comité examine de manière plus approfondie la question de la représentation équilibrée des femmes et hommes dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/77/767).

VI. Conclusion

47. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne le financement de la MINUSS pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 sont indiquées dans la section V du rapport sur l'exécution du budget (A/77/627). **Le Comité consultatif recommande que le montant de 588 300 dollars représentant le solde inutilisé de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 ainsi que le montant de 30 470 700 dollars correspondant aux autres produits de l'exercice clos le 30 juin 2021 [produits des placements (744 000 dollars), produits divers ou accessoires (2 985 400 dollars) et annulation d'engagements d'exercices antérieurs (26 741 300 dollars)] soient portés au crédit des États Membres.**

48. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne les modalités de financement de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 sont indiquées au paragraphe 10 du rapport correspondant du

Secrétaire général (A/77/786). **Compte tenu de la recommandation qu'il a formulée au paragraphe 11 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que soit réduit de 5 050 000 dollars le montant des ressources demandées, soit 10 100 000 dollars, en plus des crédits de 1 116 609 000 dollars déjà ouverts au titre du financement du fonctionnement de la MINUSS pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, conformément à la résolution 76/291 de l'Assemblée générale. Il recommande donc à l'Assemblée générale d'ouvrir des crédits supplémentaires de 5 050 000 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.**

49. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne le financement de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 sont indiquées à la section IV du projet de budget (A/77/752). **Compte tenu des observations et des recommandations qu'il a formulées plus haut, le Comité consultatif recommande que les crédits demandés soient réduits de 3 003 000 dollars et ramenés de 1 161 509 500 dollars à 1 158 506 500 dollars. Il recommande donc à l'Assemblée générale d'ouvrir des crédits de 1 158 506 500 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024.**